



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 Mars 2016



L'an deux mille seize et le vingt-neuf Mars à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville,  
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de  
**Monsieur Patrick MARTELLINI, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

## ÉTAIENT PRESENTS :

M. MARTELLINI Patrick – M. BERTRAND Philippe – Mme BRÉMOND Danièle – M. FAVIER Bernard – Mme FIGUIÈRE Delphine – M. ORSINI Philippe – Mme CARMONA Édith – Mme BAGUE Amandine – M. COMBE Gérard – Mme MICHEL Marie-Noëlle – M. MERCIER Gilles – Mme HEYRIÈS Jeanine – M. BODOU Alain – Mme BANON Mireille – M. DORANDINI Marc – Mme BARET Myriam – M. MOULLET Éric – M. RICHELME Jean-Marc – Mme ROSANO Mélissa – M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOÎT Gérard – Mme FALAIX Évelyne.

## ONT DONNE PROCURATION :

Mme FUSTIER Caroline a donné procuration à Mme ROSANO Mélissa  
Mme GASSEND-ZANNIER Annie a donné procuration à M. MARTELLINI Patrick  
M. MENIGON Denis a donné procuration à M. RICHELME Jean-Marc  
Mme CHEMANI Rachida a donné procuration à Mme MICHEL Marie-Noëlle  
M. SCHOUMACHER David a donné procuration à Mme BERTRAND Pascale

## ABSENT :

M. CHEMINI Djilali



*M. GERARD COMBE A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.*

**DESTINATAIRES DE LA CONVOCATION (par ordre alphabétique) :**

**Document transmis à :**

BANON Mireille à son adresse courriel [cerisesmimi@hotmail.fr](mailto:cerisesmimi@hotmail.fr)  
BAGUE Amandine à son adresse courriel [a.bague@mairie-casa04.fr](mailto:a.bague@mairie-casa04.fr) et [amandine.ordono@laposte.net](mailto:amandine.ordono@laposte.net)  
BARET Myriam à l'adresse courriel [jean-pierre.baret@sfr.fr](mailto:jean-pierre.baret@sfr.fr)  
BENOIT Gérard à son adresse courriel [gerard.benoit0886@orange.fr](mailto:gerard.benoit0886@orange.fr)  
BERTRAND Philippe à son adresse courriel [philippebertrand04@gmail.com](mailto:philippebertrand04@gmail.com) et [ph.bertrand@mairie-casa04.fr](mailto:ph.bertrand@mairie-casa04.fr)  
BODOU Alain à son adresse courriel [alain.bodou1@orange.fr](mailto:alain.bodou1@orange.fr)  
BREMOND Danièle à son adresse courriel [d.bremond@mairie-casa04.fr](mailto:d.bremond@mairie-casa04.fr) et [daniele.bremond@orange.fr](mailto:daniele.bremond@orange.fr)  
CARMONA Edith à son adresse courriel [e.carmona@mairie-casa04.fr](mailto:e.carmona@mairie-casa04.fr) et [kenty0811@wanadoo.fr](mailto:kenty0811@wanadoo.fr)  
CHEMANI Rachida à son adresse courriel [chemani.rachida@laposte.net](mailto:chemani.rachida@laposte.net)  
CHEMINI Djilalli à son adresse courriel [cheminidjilalli@yahoo.fr](mailto:cheminidjilalli@yahoo.fr)  
COMBE Gérard à son adresse courriel [g.combe@mairie-casa04.fr](mailto:g.combe@mairie-casa04.fr) et [gerard.combe@orange.fr](mailto:gerard.combe@orange.fr)  
DORANDINI Marc à son adresse courriel [marc.dorandini04@orange.fr](mailto:marc.dorandini04@orange.fr) et [marc.dorandini@sanofi.com](mailto:marc.dorandini@sanofi.com)  
FALAIX Evelyne à son adresse courriel [evelynfalaix@gmail.com](mailto:evelynfalaix@gmail.com)  
FAVIER Bernard à son adresse courriel [b.favier@mairie-casa04.fr](mailto:b.favier@mairie-casa04.fr) et [favierbernard@free.fr](mailto:favierbernard@free.fr)  
FIGUIERE Delphine à son adresse courriel [d.figuiere@mairie-casa04.fr](mailto:d.figuiere@mairie-casa04.fr) et [delph.figuiere@sfr.fr](mailto:delph.figuiere@sfr.fr)  
FUSTIER Caroline à son adresse courriel [c.fustier@mairie-casa04.fr](mailto:c.fustier@mairie-casa04.fr) et [cfustier@wanadoo.fr](mailto:cfustier@wanadoo.fr)  
GASSEND Annie à son adresse courriel [annie.gassend@orange.fr](mailto:annie.gassend@orange.fr)  
HEYRIES Jeanine à l'adresse courriel de sa fille [blandin.fabienne@wanadoo.fr](mailto:blandin.fabienne@wanadoo.fr) et par voie postale  
MARTELLINI Patrick à son adresse courriel [p.martellini@mairie-casa04.fr](mailto:p.martellini@mairie-casa04.fr) et [p.martellini@wanadoo.fr](mailto:p.martellini@wanadoo.fr)  
MENIGON Denis à son adresse courriel [denis.menigon@sfr.fr](mailto:denis.menigon@sfr.fr)  
MERCIER Gilles à son adresse courriel [g.mercier@mairie-casa04.fr](mailto:g.mercier@mairie-casa04.fr) et [gilles04mercier@gmail.com](mailto:gilles04mercier@gmail.com)  
MICHEL Marie-Noëlle à son adresse courriel [mn.michel@mairie-casa04.fr](mailto:mn.michel@mairie-casa04.fr)  
MOULLET Eric à son adresse courriel [ericmoulet@orange.fr](mailto:ericmoulet@orange.fr)  
OBELISCO Francine à son adresse courriel [francine\\_obelisco@yahoo.fr](mailto:francine_obelisco@yahoo.fr)  
ORSINI Philippe à son adresse courriel [p.orsini@mairie-casa04.fr](mailto:p.orsini@mairie-casa04.fr) et [orsini.philippe260659@orange.fr](mailto:orsini.philippe260659@orange.fr)  
RICHELME Jean-Marc à son adresse courriel [jm.richelme@gmail.com](mailto:jm.richelme@gmail.com)  
ROSANO Mélissa à son adresse courriel [melissarosano@yahoo.fr](mailto:melissarosano@yahoo.fr)  
SCHOUMACHER David à son adresse courriel [dadsouille@aol.com](mailto:dadsouille@aol.com)  
VILLARD René à son adresse courriel [rene.villard@yahoo.fr](mailto:rene.villard@yahoo.fr)

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2016



## *Procès-verbal*



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Gérard COMBE est désigné en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance précédente à l'appréciation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **1./ COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS**

#### **1-1./ BAUX – CONVENTIONS (N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS).**

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions concernant la gestion du patrimoine communal (attribution, résiliation...).

Monsieur le Maire a procédé :

- ◆ À la mise à disposition du local est situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne base nautique – Chemin du Lac à CHÂTEAU-ARNOUX. Local N° 4 composé d'une pièce d'environ 33 M<sup>2</sup> à l'Association "Durance Ski Découverte" par convention de mise à disposition à titre gratuit.  
↳ Arrêté AM095\_20160318 en date du 18 Mars 2016.

**QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.**

#### **1-2./ D.P.U. (EN CAS DE RENONCIATION).**

- ◆ Une habitation sise Rue du Milieu – Le village à CHÂTEAU-ARNOUX. Parcelles AK 398 (parcelle entière) et AK 400 (copropriété) – AK 397 (copropriété) – AK 891 (copropriété) – AK 399 (copropriété). Arrêté AM058\_20160215 en date du 15 Février 2016.  
Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 07.2016 (RC1).
- ◆ Une habitation sise au 10 Rue Jean Rameau à CHÂTEAU-ARNOUX. Parcelles AL 396 (788 M<sup>2</sup>) et AL 539 (voirie : 46/10.000<sup>e</sup> – domaine public communal). Arrêté AM062\_20160217 en date du 17 Février 2016.  
Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 08.2016 (RCI).

◆ Une habitation sise au 1 Rue des Sycomores à SAINT-AUBAN. Parcelles AR 474 et AR 470 (lot N° 4 – 250/1000<sup>è</sup> - un appartement – 80,91 M<sup>2</sup>). Arrêté AM049\_20160205 en date du 05 Février 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 09.2016 (RCI).

◆ Un local d'activité sis au quartier La Casse à SAINT-AUBAN. Parcelle AS 104 (lot N° 394 – 65/1000<sup>è</sup> – local et lot N° 395 – 25/1000<sup>è</sup> – une cave). Arrêté AM052\_20160208 en date du 08 Février 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 10.2016 (RCI).

◆ Une habitation sise au 18 Chemin des Aires à CHÂTEAU-ARNOUX. Parcelles AK 728 (une maison – 153 M<sup>2</sup>). Arrêté AM065\_20160218 en date du 19 Février 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 11.2016 (RCI).

◆ Une habitation sise au 1 Rue Alexandre Dumas et 2 Impasse Saint-Simon à CHÂTEAU-ARNOUX. Parcelles AR 579 (lot N°2 – 374/1000<sup>è</sup> une maison 89,89 M<sup>2</sup>) et AR 580. Arrêté AM066\_20160218 en date du 19 Février 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 12.2016 (RCI).

◆ Une habitation sise au 3 Rue Bouchayer à SAINT-AUBAN. Parcelles AR 340 et AR 341 (Lot n°2 – 500/1000<sup>è</sup> – un appartement 66,85 M<sup>2</sup>). Arrêté AM067\_20160218 en date du 19 Février 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 13.2016 (RCI).

◆ Une habitation sise 2 Avenue Jean Moulin à CHÂTEAU-ARNOUX. Parcelle AK 301 (une maison 88 M<sup>2</sup>). Arrêté AM076\_20160301 en date du 1<sup>er</sup> Mars 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 14.2016 (RCI).

◆ Une habitation sise 5 Rue de l'Europe, Lotissement les Lauzières Sud à CHÂTEAU-ARNOUX. Parcelle AL 1045 (lot N° 9 – une maison 115 M<sup>2</sup>). Arrêté AM092\_20160315 en date du 15 Mars 2016.

Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) N° 16.2016 (RCI).

**QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.**

**1-3./ MARCHES PUBLICS (JUSQU'AU SEUIL DE 300.000 €.H.T.).**

Monsieur le Maire déclare ne pas avoir exercé sa délégation.

#### **1-4./ CONCESSIONS FUNERAIRES.**

Monsieur le Maire rend compte de sa délégation :

- Deux cases trentenaires au columbarium pour un montant de 381,12 €. Chacune.

**QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.**

## **2./ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES PAR LA COMMUNE OU L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA AU COURS DE L'ANNÉE 2015**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe ORSINI présente le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune, au cours de l'année précédente.

Ce bilan, depuis la signature de la convention de veille foncière entre la Commune et l'Établissement Public Foncier PACA (EPF PACA), en date du 18 juillet 2005 (en vue de la revitalisation du centre de SAINT-AUBAN), est complété par les acquisitions et cessions opérées par cet établissement.

Le bilan pour l'année 2015 est soumis à délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan sera annexé au compte administratif du même exercice.

### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPÉRÉES PAR LA COMMUNE DE CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN**

#### **I./ ACQUISITIONS.**

Au cours de l'année 2015, la commune de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN a réalisé l'acquisition des biens immobiliers suivants.

La Commune a procédé à l'échange de parcelles avec Monsieur Eric MOULLET, afin d'optimiser la gestion de la forêt communale. Les parcelles dont la Commune a dorénavant la maîtrise foncière suite à la signature de l'acte, sont les suivantes :

➤ Parcelles AB 39 de 1.650 mètres carrés (M<sup>2</sup>) au lieu-dit "Gorge de Bellon", et AV 122 (2.500 M<sup>2</sup>), AV 126 (6.800 M<sup>2</sup>), AV 133 (5.350 M<sup>2</sup>), AV 367 (48 M<sup>2</sup>), AV 891 (7.465 M<sup>2</sup>) sises au lieu-dit "Saint-Jean", et AV 343 (187 M<sup>2</sup>) sise au lieu-dit "Barbarin-Sud".

Acquisition, dans le cadre d'un échange, des dites parcelles appartenant à M. MOULLET Eric.

Les parcelles sont situées en zones naturelles (NC et ND) au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

Valeur de l'ensemble foncier acquis : 4.312,80 Euros.

L'acquisition a été effectuée par la signature de l'acte d'échange contre les parcelles AV 110 de 15.600 M<sup>2</sup> sise au lieu-dit "Les Vignasses", AV 619 (10.860 M<sup>2</sup>) et AV 887(2.292 M<sup>2</sup>) sises "Barbarin-Sud", sans versement de soulte en raison de la valeur identique des biens échangés. Monsieur Eric MOULLET a procédé au remboursement à la Commune de la somme de 546,30 Euros Toutes taxes comprises au titre de sa participation aux frais de géomètre. Il a également pris à sa charge une partie des frais notariés.

L'acte a été signé le 27 février 2015, en vertu d'une délibération en date du 22 janvier 2014. La Commune a pris à sa charge une partie des frais notariés et une partie des frais de géomètre, soit les sommes de 546,30 Euros toutes taxes comprises.

Dans le cadre de la revitalisation du centre de SAINT-AUBAN, la Commune a acquis à l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) conformément à la convention de veille foncière en date du 18 juillet 2005 signée entre la Commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN et l'EPF PACA les parcelles suivantes :

- AN 100 de 3.260 M<sup>2</sup> sis Place Pechiney / 7b, Rue Adrien Badin au lieu-dit "Cité de Saint-Auban" correspondant aux locaux de l'ancien centre de formation.
- AN 151 de 1.580 M<sup>2</sup> sis 3 Cours Pechiney / 2, Rue d'Arsonval au lieu-dit "Cité de Saint-Auban" (ancien "Bar des sports").

Ces parcelles sont situées en zones UB pour la parcelle AN 100 et UCs pour la parcelle AN 151 au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

Le prix global s'élève à 457.738,84 Euros toutes taxes comprises, soit aux prix suivants pour chaque bien :

- AN 100 : 284.667,75 euros Hors Taxes, TVA sur la marge 5 905,84 euros, soit un prix TVA sur la marge comprise 290 573,59 euros.
- AN 151 : 139 304,37 euros Hors Taxes, TVA sur la totalité du prix 27 860,88 euros, soit un prix Toutes Taxes Comprises de 167 165,25 euros.

L'acte a été signé le 6 Novembre 2015, en vertu d'une délibération en date du 30 juin 2015. La Commune a pris à sa charge les frais notariés s'élevant à 6 215,00 euros.

## II./ CESSIONS.

La Commune a procédé, au cours de l'année 2015, aux 3 transferts de son patrimoine suivants :

- Parcelles AV 110 de 15.600 M<sup>2</sup> au lieu-dit "Les Vignasses" et AV 619 de 10.860 M<sup>2</sup>, AV 887 pour 2.292 M<sup>2</sup>, sises au lieu-dit "Barbarin-Sud" à CHÂTEAU-ARNOUX.

Cession à Monsieur Eric MOULLET, dans le cadre de l'échange de parcelles appartenant à la Commune exposé au I./ ACQUISITIONS, en vue d'améliorer la gestion de son patrimoine forestier.

Ces parcelles non bâties sont situées en zones naturelles (NC et ND) au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

Valeur du bien cédé : 4.312,80 Euros.

La cession a été effectuée par la signature de l'acte d'échange contre les parcelles AB 39 de 1.650 mètres carrés (M<sup>2</sup>) au lieu-dit "Gorge de Bellon", et AV 122 (2.500 M<sup>2</sup>), AV 126 (6.800 M<sup>2</sup>), AV 133 (5.350 M<sup>2</sup>), AV 367 (48 M<sup>2</sup>), AV 891 (7.465 M<sup>2</sup>) sises au lieu-dit "Saint-Jean", et AV 343 (187 M<sup>2</sup>) sise au lieu-dit "Barbarin-Sud", sans versement de soulte en raison de la même valeur des biens échangés.

Pour rappel :

Monsieur Eric MOULLET a procédé au remboursement à la Commune de la somme de 546,30 Euros toutes taxes comprises au titre de sa participation aux frais de géomètre. Il a pris à sa charge une partie des frais notariés. L'acte a été signé le 27 février 2015, en vertu d'une délibération en date du 22 janvier 2014. La Commune a pris à sa charge une partie des frais notariés et une partie des frais de géomètre, soit les sommes de 546,30 Euros toutes taxes comprises.

➤ Parcelles AC 428 de 240 M<sup>2</sup> au lieu-dit "La Grange-Fondue" et AV 897 de 761 M<sup>2</sup> au lieu-dit "Saint-Jean" à CHÂTEAU-ARNOUX, cédées à Monsieur Eric MOULLET.

Ces parcelles non bâties sont situées en zones naturelles (NC et ND) au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

Valeur du bien cédé : 500,50 Euros.

L'acte a été signé le 27 février 2015, en vertu d'une délibération en date du 24 avril 2014. Eric MOULLET a pris à sa charge les frais de géomètre, soit les sommes de 799,80 Euros toutes taxes comprises.

➤ Ensemble foncier bâti constitué des parcelles AH 359 de 659 M<sup>2</sup>, AH 717 de 314 M<sup>2</sup>, AH 1022 de 616 M<sup>2</sup>, AH 1135 de 285 M<sup>2</sup> et AH 1137 de 34 M<sup>2</sup> sises au lieu-dit "Le Pierraret" à CHÂTEAU-ARNOUX. Cession au Service Départemental Incendie et Secours (S.D.I.S.), permettant à ce dernier de procéder aux travaux d'extension du centre de secours de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN. Ces parcelles bâties sont situées en zone UC au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

L'acquisition s'est effectuée à l'euro symbolique non recouvrable, pour une valeur du bien cédé de 278.000,00 Euros. L'acte a été signé le 27 Mars 2015, en vertu d'une délibération en date du 10 juillet 2014.

### **III./ CONSTITUTION DE SERVITUDES.**

La Commune a procédé, au cours de l'année 2015, à la signature avec Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) de plusieurs conventions de servitudes de passage pour réseau électrique relative à son patrimoine privé suivant :

➤ Parcelles AV 541 et 543 : Dans le cadre de la réalisation du parc photovoltaïque "Les Cigarettes" sur les communes de PEYRUIS et MONTFORT, il a été réalisé par Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) des travaux de création du réseau électrique de desserte souterraine afin de raccorder cet équipement au poste source de SAINT-AUBAN (lieu-dit "Le JAS").

Le tracé de la canalisation souterraine a emprunté les parcelles privées communales AV 541 et 543, sises lieu-dit "Le Fournas" à SAINT-AUBAN, sur une longueur d'environ 35 mètres linéaires et 3 mètres de large.

Une convention de servitude de passage pour cette canalisation, en contrepartie d'une indemnité forfaitaire et unique de vingt euros, a été signée avec Electricité Réseaux Distribution France le 30 mars 2015 en vertu d'une délibération du 09 Mars 2015.

➤ Parcelle AH 445 : Dans le cadre de la desserte et du raccordement électrique des parcelles privées AK 963 et 964, il a été réalisé par Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) des travaux de création du réseau électrique de desserte souterraine afin de les raccorder au coffret existant sur la parcelle privée communale AH 445, correspondant à l'accotement de la Route de Pierraret.

Le tracé de la canalisation souterraine a emprunté la parcelle privée communale AH 445, sise lieu-dit "Le Pierraret" à CHÂTEAU-ARNOUX, sur une longueur d'environ 6 mètres linéaires et 0,4 mètres de large.

Une convention de servitude de passage pour cette canalisation, à titre gratuit, a été signée avec Electricité Réseaux Distribution France le 04 Novembre 2015 en vertu d'une délibération du 30 Juin 2015.

**L'ASSEMBLEE PREND ACTE DE L'EXPOSE DU BILAN.**



### 3./ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015

Danièle BRÉMOND soumet les documents comptables et administratifs à l'approbation de l'Assemblée. Une synthèse des comptes administratifs et des comptes de gestion étaient joints à la convocation.

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	965 480,66	0,00	-1 505,89	0,00	963 974,77
Fonctionnement	72 430,84	0,00	57 546,15	0,00	129 976,99
TOTAL I	1 037 911,50	0,00	56 040,26	0,00	1 093 951,76
II - Budgets des services à caractère administratif					
CA/SA BA IMMEUBLES VENTES -					
Investissement	113 267,18	0,00	0,00	0,00	113 267,18
Fonctionnement	62 536,61	0,00	-2 420,08	0,00	60 116,53
Sous-Total	175 803,79	0,00	-2 420,08	0,00	173 383,71
TOTAL II	175 803,79	0,00	-2 420,08	0,00	173 383,71
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					



Danièle BRÉMOND précise qu'en matière de dépenses budgétaires, il y a lieu de cumuler les dépenses réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette consolidation permet, seule, d'apprécier l'effort de la commune dans un secteur particulier. Elle donne pour exemple la restructuration lourde du groupe scolaire Paul Lapie faisant suite à la fermeture de l'école Wallon. En matière de subventions, l'enveloppe n'a pas été consommée dans sa totalité car il est annuellement prévu une réserve destinée pour faire face à une sollicitation exceptionnelle.

Monsieur le Maire relève, au regard du développement présumé d'austérité locale, que les contraintes nationales pèsent indubitablement sur la gestion locale. Nous gérons au plus près de l'intérêt des populations et sans recourir à une pression fiscale accrue.

Ceci exposé, Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations.

**LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SONT APPROUVES PAR 24 VOIX ET 4 ABSTENTIONS.**

**4./ AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE 2015**

Danièle BRÉMOND soumet au vote de l'Assemblée, les affectations de résultats proposées dans le rapport de synthèse des comptes administratifs.

**BUDGET PRINCIPAL**

**➤ Section de Fonctionnement :**

Total recettes d'exécution :	6 211 643,29 €
Total dépenses d'exécution :	- 6 081 666,30 €
<b>Résultat d'exécution :</b>	<b>129 976,99 €</b>

**➤ Section d'Investissement :**

Total recettes d'exécution :	2 385 801,70 €
Total dépenses d'exécution :	- 1 421 826,93 €
<b>Solde d'exécution :</b>	<b>963 974,77 €</b>

Total des recettes à reporter :	- €
Total des dépenses à reporter :	- 820 000,00 €
<b>Solde</b>	<b>- 820 000,00 €</b>

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Montant du résultat 2015 : 129 976,99 €

**Ce résultat serait affecté à la section de Fonctionnement**

## ② BUDGET ANNEXE 1 "Immeubles destinés à la Vente"

### ➤ Section de Fonctionnement :

Total recettes d'exécution :	62 536,61 €
Total dépenses d'exécution :	- 2 420,08 €
<b>Résultat d'exécution :</b>	<b>60 116,53 €</b>

### ➤ Section d'Investissement :

Total recettes d'exécution :	113 267,18 €
Total dépenses d'exécution :	- €
<b>Solde d'exécution :</b>	<b>113 267,18 €</b>

Total des recettes à reporter :	- €
Total des dépenses à reporter :	- €
<b>Solde</b>	<b>- €</b>

### Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Montant du résultat 2015 : 60 116,53 €

**Ce résultat serait affecté à la section de Fonctionnement**

**LES AFFECTATIONS DES RESULTATS SONT APPROUVEES  
PAR 24 VOIX ET 4 ABSTENTIONS.**

## **5./ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, un débat relatif aux orientations budgétaires doit être organisé avant l'adoption du budget primitif.

Danièle BRÉMOND remercie l'ensemble des élus et personnels qui ont participé à l'élaboration du document support du débat adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Le document sert de support au débat. Danièle BRÉMOND commente et détaille le document.

*"L'exécution budgétaire 2015 est conforme aux inscriptions effectuées au budget prévisionnel de l'année écoulée.*